

Communiqué Post Assemblée Générale Mixte du 04 Avril 2019

Sous la Présidence de M. Lotfi SEKKAT, Directeur Général Délégué du Crédit Immobilier et Hôtelier, société anonyme au Capital Social de 2.660.808.500 Dirhams divisé en 26.608.085 actions d'une valeur nominale de 100 Dirhams chacune, l'Assemblée Générale Mixte s'est réunie le 04 Avril 2019 à 15 heures, au siège social sis à 187 avenue Hassan II.

Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les rapports des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31/12/2018, l'Assemblée Générale a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 2018, ainsi que l'ensemble des résolutions qui lui ont été soumises, telles qu'elles ont été publiées dans les journaux d'annonces légales :

- « Le Matin » du mercredi 27/02/2019 ;
- « Finances News » du jeudi 28/02/2019.

L'Assemblée Générale a décidé de fixer le montant des dividendes à servir au titre de l'exercice à :

- Un dividende de 14 dirhams par action

Le dividende sera mis en paiement à partir du 02 Juillet 2019, en numéraire.

Le résultat des votes de l'Assemblée Générale Mixte du Crédit Immobilier et Hôtelier se présente comme suit :

Résolutions	Objet	Nombre d'actions (d): Présents ou représentés (a)	% du capital (b)	Votes valablement exprimés (c)	Voix «Contre»		Abstentions	Voix «Pour»		Résultat de l'adoption de la résolution
					Nombre	%		Nombre	%	
1ère résolution	Ratification des modalités de la convocation	22 001 313	82,69	22 001 313	0	0	0	22 001 313	82,69	Approuvé
2ème résolution	Approbation des comptes sociaux	22 001 313	82,69	22 001 313	0	0	0	22 001 313	82,69	Approuvé
3ème résolution	Quitus aux commissaires aux comptes	22 001 313	82,69	22 001 313	0	0	0	22 001 313	82,69	Approuvé
4ème résolution	Affectation du résultat et fixation du dividende	22 001 313	82,69	22 001 313	0	0	0	22 001 313	82,69	Approuvé
5ème résolution	Jetons de présence	22 001 313	82,69	22 001 313	0	0	0	22 001 313	82,69	Approuvé
6ème résolution	Conventions réglementées	22 001 313	82,69	22 001 313	0	0	0	22 001 313	82,69	Approuvé
7ème résolution	Augmentation de capital	22 001 313	82,69	22 001 313	0	0	0	22 001 313	82,69	Approuvé
8ème résolution	Libération du capital	22 001 313	82,69	22 001 313	0	0	0	22 001 313	82,69	Approuvé
9ème résolution	Pouvoirs conférés au Conseil d'Administration	22 001 313	82,69	22 001 313	0	0	0	22 001 313	82,69	Approuvé
10ème résolution	Pouvoirs en vue des formalités légales	22 001 313	82,69	22 001 313	0	0	0	22 001 313	82,69	Approuvé

Conformément aux dispositions de l'article 136 de la loi 17-95 tel que modifié et complété par la loi 78-12.

(a) - Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés ;

(b) - La proportion du capital représentée par ce vote ;

(c) - Le nombre total des votes valablement exprimés : après exclusion des actionnaires ne devant pas prendre part au vote en vertu des dispositions de la loi 17-95 ;

(d) - Une action correspond à une voix.